

# Présentation du Canada sur l'information devant être fournie par les Parties, conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris

Décembre 2022

## 1. Introduction

Le Canada est heureux de soumettre sa communication biennale 2022 sur les informations quantitatives et qualitatives à caractère indicatif sur le financement de la lutte contre les changements climatiques. Cette communication contient des informations sur les montants prévus des ressources financières publiques à accorder aux pays en développement conformément à l'annexe de la décision 12/CMA.1. En outre, cette communication, ainsi que les travaux supplémentaires au titre du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, vise à accroître la clarté et la prévisibilité du soutien apporté par le Canada à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Le Canada reste fermement résolu à travailler, en partenariat avec d'autres pays développés, à atteindre l'objectif collectif de mobiliser 100 milliards de dollars américains de financement pour la lutte contre les changements climatiques par an pour les pays en développement, dès que possible et jusqu'en 2025. Bien que les pays développés n'aient pas atteint l'objectif fixé pour 2020, nous n'avons cessé d'accroître le financement pour le climat. Selon les estimations récentes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les pays développés ont fourni et mobilisé 83,3 milliards de dollars américains en financement pour le climat en 2020, contre 52,4 milliards de dollars en 2013, la première année de compte rendu par l'OCDE. Ce chiffre représente aussi une augmentation de près de 3 milliards de dollars américains par rapport à l'année précédente.

Reconnaissant la nécessité d'accroître les efforts pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars américains, le Canada a doublé en 2021 son engagement en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, qui s'élève à 5,3 milliards de dollars<sup>1</sup> à livrer au cours d'une période de cinq ans débutant en avril 2021.<sup>2</sup> En outre, dans un effort pour renforcer la confiance dans leur engagement, les pays développés, sous la direction du Canada et de l'Allemagne et à la demande du Royaume-Uni dans son rôle de Président de la CdP26, ont préparé en 2021 un [Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques](#) pour démontrer comment et quand l'objectif de 100 milliards de dollars américains sera atteint. Avant la CdP27, le Canada et l'Allemagne, avec le soutien du Royaume-Uni et en collaboration avec les pays développés, ont élaboré le [Rapport d'étape du plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques](#), qui vise à démontrer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif grâce aux efforts déployés dans le cadre des dix actions collectives figurant dans le Plan de mise en œuvre de 2021. Grâce à ce travail, le Canada a contribué à renforcer la responsabilité et la transparence en mettant en évidence

---

<sup>1</sup> Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

<sup>2</sup> Le Canada comptabilise et livre son engagement en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques en fonction de l'exercice financier du Gouvernement du Canada, qui débute le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars chaque année.

les efforts déployés par les contributeurs pour atteindre l'objectif, ainsi que les domaines dans lesquels une amélioration soutenue est de mise.

## 2. Finances publiques du Canada

L'engagement de 5,3 milliards de dollars du Canada s'appuie sur les succès de son engagement précédent de 2,65 milliards de dollars sur la période 2015-2021, qui a été entièrement réalisé à la fin de l'exercice financier 2020-2021 et qui devrait réduire ou éviter au moins 228 mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et accroître la résilience d'environ 6,6 millions de personnes face aux changements climatiques, tout en mobilisant 205,7 millions de dollars en financement privé pour le climat au moment de la rédaction.<sup>3</sup> Les politiques et les priorités de l'engagement de 5,3 milliards de dollars sont détaillées dans les sections suivantes.

L'engagement du Canada en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques de 5,3 milliards de dollars est actuellement dans sa deuxième année de mise en œuvre. Les données préliminaires indiquent que le Canada a déboursé, tel que prévu, 857 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2021-2022, dont 37 % en subventions (319 millions de dollars) et 63 % en prêts concessionnels (538 millions de dollars).<sup>4</sup> Cela comprend des décaissements partiels pour les initiatives annoncées récemment, comme l'engagement de contribuer jusqu'à 1 milliard de dollars au Fonds d'investissement climatique – Initiative pour la transition accélérée du charbon (CIF-ACT) et la promesse antérieure du Canada de verser 600 millions de dollars au Fonds vert pour le climat (FVC).

L'engagement de \$5.3 milliards de dollars du Canada en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques exige que tous les projets aient un objectif climatique « principal », tel que défini par les marqueurs de Rio du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE) sur les changements climatiques. De plus, le financement public du Canada pour la lutte contre les changements climatiques va au-delà de son engagement financier de 5,3 milliards de dollars et comprend le soutien d'autres sources, telles que l'aide internationale avec une composante liée aux changements climatiques (y compris provenant d'autres échelons de gouvernement), les investissements liés au climat par l'intermédiaire d'Exportation et développement Canada (EDC) et de l'Institut de financement du développement du Canada (FinDev Canada), et les contributions de base aux banques de développement multilatérales qui soutiennent activement l'action climatique. En 2019 et en 2020, le soutien provenant d'autres sources publiques a totalisé environ 611,37 millions de dollars et 546,57 millions de dollars, respectivement. En outre, les investissements publics du Canada aident à mobiliser du financement supplémentaire du secteur privé pour l'action climatique dans les pays en développement. Pour les années civiles de 2019 et 2020, les investissements publics du Canada ont permis de mobiliser environ \$15,60 millions de dollars et 184,64 millions de dollars en financement privé, respectivement.<sup>5</sup>

---

<sup>3</sup> Les résultats du financement pour le climat de 2,65 milliards de dollars sont susceptibles de changer au fur et à mesure que les résultats réels se concrétisent jusqu'à la fin de la mise en œuvre.

<sup>4</sup> Le Canada livre son financement pour le climat par le biais de « subventions et contributions » (équivalentes aux « subventions ») et de « contributions remboursables sans conditions » (équivalentes aux « prêts concessionnels »).

<sup>5</sup> Au moment de la rédaction du rapport, les chiffres relatifs au financement pour le climat provenant d'autres sources pour 2019 et 2020 sont les données les plus récentes disponibles.

Au total, le Canada a contribué plus de 600 millions de dollars en 2019 et plus de 700 millions de dollars en 2020 à l'objectif des 100 milliards de dollars américains. Pour plus de détails concernant le financement climatique fourni et mobiliser par le Canada, veuillez consulter la 8<sup>ème</sup> communication nationale du Canada à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC).

En raison d'un certain nombre de limitations, il n'est pas possible de communiquer des informations ex ante sur le soutien financier de la lutte contre les changements climatiques qui sera fourni par ces autres sources de financement canadien.

## 2.1. Politiques et priorités

Le financement du Canada pour la lutte contre les changements climatiques vise à aider les pays en développement, en particulier les pays à revenu faible et intermédiaire, à combattre les changements climatiques et à s'y adapter, tout en s'efforçant de remédier à la perte de biodiversité et en soutenant leur transition vers un développement durable, à faible émission de carbone, résilient aux changements climatiques, positif pour la nature et inclusif. La mobilisation du financement privé continuera d'être une priorité essentielle du financement public du Canada en matière de climat, comme il est indiqué à la section 4.

L'engagement de 5,3 milliards de dollars du Canada renforce le soutien aux mesures d'adaptation en augmentant à un minimum de 40 % le financement destiné à l'adaptation afin d'aider les pays en développement à renforcer leur résilience face aux impacts des changements climatiques. Cela représente plus du double du financement de l'adaptation par rapport à l'engagement précédent du Canada, ainsi que la contribution du Canada dans le cadre du Pacte de Glasgow pour le climat, qui exhorte les pays développés à au moins doubler le financement collectif de l'adaptation d'ici 2025 par rapport au niveau de 2019.

Le Canada soutiendra également les pays en développement dans leur lutte contre la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité en allouant au moins 20 % du financement à des projets qui tirent parti de solutions fondées sur la nature et à des projets qui contribuent à générer des co-bénéfices en matière de biodiversité. Ainsi, près de 110 millions de dollars des investissements annoncés à la CdP15 pour soutenir des initiatives pour la protection de la nature dans les pays en développement seront livrés par le biais de financement climatique.

Le Canada reconnaît que les groupes les plus marginalisés, y compris les femmes, subissent souvent les contrecoups des changements climatiques et de la perte de biodiversité. C'est pourquoi au moins 80 % des projets dans le cadre de l'engagement de 5,3 milliards de dollars comprendront des considérations relatives à l'égalité des genres, conformément à la [Politique d'aide internationale féministe](#). Lors de la CdP27, le Canada a annoncé 2 millions de dollars (2023-2026) pour soutenir l'inclusion dans le cadre du processus de la CCNUCC, en renforçant la capacité d'améliorer le leadership des négociatrices sur le climat dans les pays en développement et en soutenant la mise en œuvre d'activités par la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones pour aider à renforcer les contributions des peuples autochtones à la CCNUCC.

Le financement de la lutte contre les changements climatiques du Canada est destiné à couvrir une vaste zone géographique. Le Canada reconnaît les menaces que font peser les changements climatiques sur les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays

les moins avancés (PMA) et s'engage à soutenir leurs efforts d'atténuation et d'adaptation. Le soutien financier du Canada vise à répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement, conformément à leurs objectifs nationaux.

Il s'agit notamment de soutenir l'adaptation des pays pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'adaptation (PNA). Dans le cadre de l'engagement de 5,3 milliards de dollars, le Canada allouera jusqu'à 10 millions de dollars au Réseau mondial des plans nationaux d'adaptation (2021-2026), qui soutient les pays en développement dans leur processus de mise en œuvre des PNA. De plus, la contribution renouvelée du Canada au Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), qui pourrait atteindre 37,5 millions de dollars (2021-2025), continuera de soutenir le FPMA afin d'aider les pays vulnérables à préparer et à mettre en œuvre leurs PNA et leurs programmes d'action national aux fins de l'adaptation (PANA). Afin de faire progresser notre action climatique en matière d'adaptation, le Canada s'est aussi joint en 2022 au [Groupe des champions du financement de l'adaptation](#). Le groupe cherche à accélérer le financement de l'adaptation et à améliorer sa qualité et son accessibilité, en particulier pour les PMA et les PEID. Lors de la CdP27, le Canada a approuvé le pacte de partenariat pour la vision 2050 des pays les moins avancés, en appui de l'Initiative des PMA pour une adaptation et une résilience efficaces (LIFE-AR), qui promeut l'adaptation dirigée localement et fera avancer l'action du Canada en matière d'adaptation.

Le Canada reconnaît également l'importance des solutions locales et le fait que le leadership de ceux qui sont en première ligne des changements climatiques est important pour parvenir à une action climatique efficace. En février 2022, l'initiative [Partenariats pour le climat](#) (2022-2026) a été annoncée, allouant 315 millions de dollars pour financer des projets de la société civile, des peuples autochtones et d'autres organisations au Canada qui soutiendront l'adaptation aux changements climatiques en Afrique subsaharienne et dans d'autres parties du monde. Dans ce cadre, le Canada finance l'initiative de partenariat des peuples autochtones pour le climat de 15 millions de dollars, conçue par un groupe de travail composé de représentants de l'Assemblée des Premières Nations, du Conseil circumpolaire inuit Canada (relevant de l'Inuit Tapiriit Kanatami), du Ralliement national des Métis, et d'Affaires mondiales Canada (AMC). Un appel de notes conceptuelles a été lancé en octobre 2022 et est ouvert aux organisations autochtones et non autochtones du Canada ayant des liens étroits avec les peuples autochtones du Canada, ou des partenariats entre les deux types d'organisations. Le leadership et les connaissances des peuples autochtones sont indispensables pour adresser les changements climatiques, puisque les peuples autochtones détiennent d'unique cultures et manières de faire le pont entre les gens et l'environnement. Cet appel insiste sur l'importance du leadership des peuples autochtones en matière de changements climatiques et cherche à encourager les partenariats entre les peuples autochtones du Canada et ceux des pays en développement, dans le but d'améliorer la résilience aux changements climatiques des peuples autochtones dans tout pays éligible à l'aide publique au développement. Dans le cadre de Partenariats pour le climat, AMC travaille également avec des organisations actives dans la lutte contre les changements climatiques pour créer une communauté de pratique sur les solutions climatiques basées sur la nature et la biodiversité, qui inclura les perspectives autochtones et favorisera les solutions locales.

En outre, dans le cadre du programme Partenariats pour le climat, 20 millions de dollars sont destinés à faire progresser les droits des femmes et l'adaptation aux changements climatiques par des projets impliquant des organisations de femmes dans les pays en développement.

La mobilisation et l'amélioration de l'accès au financement contre les risques liés au climat et aux catastrophes, ainsi que la prévention, la réduction et la réparation des pertes et des dommages pour les pays vulnérables, tels que les PEID et les PMA, sont également des priorités clés pour le Canada. Dans cette optique, le Canada a annoncé à la CdP27 une contribution de 7 millions de dollars au mécanisme de financement du Bouclier mondial (2023), qui contribuera à rendre les pays vulnérables au climat plus résilients aux risques de catastrophe et à protéger la vie et les moyens de subsistance des plus vulnérables, ainsi qu'une contribution supplémentaire 1,25 million de dollars (2023) pour établir le réseau de Santiago, afin d'aider les pays en développement à accéder à une assistance technique pour éviter, réduire et traiter les pertes et les dommages. Au cours de l'année à venir, le Canada participera aussi activement aux activités visant à mettre en place de nouveaux mécanismes de financement contre les pertes et dommages, y compris un fonds, convenu lors de la CdP27, afin de s'assurer qu'ils sont conçus de manière à répondre aux besoins des plus vulnérables et qu'ils mobilisent des ressources adéquates provenant d'une grande variété de sources.

Le Canada fournit également un soutien à l'atténuation pour aider les pays à atteindre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Par exemple, le Canada collabore avec le G7 pour aider les partenaires des pays en développement et des marchés émergents à accélérer leur transition équitable vers l'énergie propre en établissant de nouveaux partenariats de développement ambitieux et en accélérant l'accès au financement, notamment par l'intermédiaire des Partenariats pour une transition énergétique juste (JETPs). Par exemple, inspiré du JETPs d'Afrique du Sud lancé lors de la CdP26, deux nouveaux JETPs ont été lancés en 2022 avec l'Indonésie et le Vietnam et d'autres sont en cours d'élaboration. Des partenariats solides pour les infrastructures et les investissements mondiaux tels que les JETPs soutiennent les réformes politiques menées par les pays, la transformation sectorielle, le renforcement des capacités et le financement conformément aux engagements et processus multilatéraux et nationaux tels que les CDN et les stratégies à long terme.

Un soutien à l'atténuation adapté aux priorités nationales est également fourni de manière bilatérale. En 2022, le Canada a annoncé un total de 24,5 millions de dollars sur quatre ans (2022-2026) pour aider quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Ghana, Libéria, Gambie et Togo) et l'Alliance du Pacifique à développer la capacité de renforcer leurs systèmes nationaux de mesure, de rapport et de vérification (MRV) du climat. Ces systèmes MRV sont une étape cruciale pour que les pays puissent élaborer des politiques et des mesures d'atténuation efficaces afin de mettre en œuvre leurs CDN dans le cadre de l'Accord de Paris. Lors de la CdP27, le Canada a également annoncé l'octroi de 4 millions de dollars sur quatre ans (2022-2026) pour aider quatre PEID des Caraïbes (Belize, Grenade, Guyane et Sainte-Lucie) à réduire leurs émissions de méthane provenant du secteur des déchets. Ce projet sera mis en œuvre en partenariat avec le Global Methane Hub afin d'aider les pays à mettre en œuvre leurs CDN dans le cadre de l'Accord de Paris et à respecter leurs engagements dans le cadre de l'annonce mondiale sur le méthane.

Au-delà de son soutien au financement de la lutte contre les changements climatiques, le Canada a fait preuve de leadership international en améliorant et en augmentant le financement pour le climat pour les pays en développement par son travail sur le Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques et son rapport d'étape. Publié en 2022, le rapport d'étape a illustré le progrès collectif vers l'objectif des 100 milliards de dollars américains, tout en soulignant quatre domaines d'action prioritaires : accroître le financement

de l'adaptation, s'attaquer aux obstacles à l'accès au financement de la lutte contre les changements climatiques, travailler avec les BMD pour augmenter et améliorer le financement de la lutte contre les changements climatiques, et améliorer l'efficacité de la mobilisation des financements privés.

## 2.2. Soutien sectoriel

La mise en œuvre de l'engagement de 5,3 milliards de dollars est axée sur quatre domaines thématiques prioritaires pour assurer une programmation ciblée dans divers secteurs :

- **Transition énergétique propre et élimination progressive du charbon** : La programmation sous ce thème aide les pays en développement à réduire leurs émissions de GES en éliminant progressivement les émissions dues au charbon, en favorisant un accès équitable à des solutions énergétiques propres fiables et rentables, en promouvant les technologies d'efficacité énergétique et en soutenant l'environnement favorable au secteur de l'énergie propre dans les principales régions dépendantes du charbon.
- **Agriculture et systèmes alimentaires intelligents face au climat** : En adoptant une approche plus large des systèmes alimentaires pour l'action climatique, le Canada soutient des programmes portant sur la production et la consommation alimentaires, les écosystèmes, la gestion des ressources naturelles et des terres durables, et les droits des femmes. Cette approche permettra d'orienter le financement de la lutte contre les changements climatiques du Canada pour aider les petits exploitants agricoles et les acteurs des systèmes alimentaires non agricoles à améliorer leurs moyens de subsistance, à mieux s'adapter aux changements climatiques, à adopter des modes de développement à faible émission de GES, à maximiser les co-bénéfices de l'utilisation durable de la biodiversité et à réduire l'expansion agricole dans la nature.
- **Solutions fondées sur la nature et la biodiversité** : Les solutions fondées sur la nature peuvent répondre à la fois aux défis des changements climatiques et de la biodiversité. De nombreuses initiatives fondées sur la nature séquestrent le carbone, atténuant ainsi les impacts négatifs des changements climatiques sur les écosystèmes naturels. La programmation dans le cadre de ce thème vise à exploiter et à améliorer les services de la nature et écosystémiques afin d'obtenir des résultats en matière d'adaptation ou d'atténuation, tout en générant des co-bénéfices en matière de biodiversité et en respectant les droits humains, ainsi que les droits et connaissances des peuples autochtones. Ce domaine thématique représente une priorité nouvellement définie pour le financement du Canada pour le climat, en reconnaissance des crises interconnectées du climat et de la biodiversité.
- **Gouvernance du climat** : Une gouvernance climatique efficace est essentielle à la création d'un environnement mondial propice à l'action climatique. La programmation dans ce domaine thématique soutient les politiques et les stratégies climatiques, la planification et la prise de décision liées, par exemple, aux secteurs à fortes émissions ou aux communautés très vulnérables, la réduction des risques de catastrophe, l'écologisation du système financier, ainsi que les processus de gouvernance multilatérale ou mondiale liés à la CCNUCC ou à l'Accord de Paris.

### Soutien aux mesures d'atténuation

Le financement du Canada pour le climat soutient la transition des pays en développement vers une énergie propre grâce à l'élimination progressive des émissions dues au charbon et à la

promotion d'un accès équitable à des solutions énergétiques propres fiables et rentables ainsi qu'à des technologies écoénergétiques. Cela inclut l'engagement du Canada à contribuer jusqu'à 1 milliard de dollars au CIF-ACT. En outre, le Canada fournit 25 millions de dollars au Programme d'aide à la gestion du secteur de l'énergie (ESMAP) de la Banque mondiale (2022-2026) pour aider à développer et à mettre en œuvre des solutions alternatives d'énergie propre, et soutenir les pays à revenu faible et moyen dans la transition vers une économie plus propre. Lors de la CdP27, le Canada a annoncé une contribution supplémentaire de 16 millions de dollars (2022-2026) au Partenariat pour la mise en œuvre des marchés (PMI) de la Banque mondiale afin d'aider les pays en développement à concevoir et à mettre en œuvre des outils de tarification du carbone et à étendre la couverture mondiale de la tarification du carbone en appui au Défi mondial sur la tarification du carbone. Le Canada a également annoncé une contribution de 5 millions de dollars au Partenariat pour la transition énergétique en Asie du Sud-Est, ainsi qu'une contribution de 5 millions de dollars au programme de l'OCDE pour le financement et la mobilisation des investissements dans le domaine de l'énergie propre, dans le cadre de son engagement en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques pour soutenir les efforts d'atténuation et la transition énergétique dans les pays en développement.

Le financement de l'atténuation par le Canada soutient également la gestion durable des forêts et de l'agriculture, afin de contribuer à éviter ou à réduire les émissions de GES. Par exemple, le Canada fournit 9,9 millions de dollars à l'Amazon Business Alliance (2022-2025), axée sur l'atténuation des changements climatiques et la conservation de la biodiversité en Amazonie péruvienne. Le projet vise à limiter la déforestation et la dégradation des forêts en restaurant les écosystèmes dégradés, tout en créant et en renforçant les bio-entreprises de la région qui génèrent des revenus pour les populations vulnérables, notamment les femmes et les peuples autochtones de l'Amazonie.

### Soutien aux mesures d'adaptation

Le Canada cherche à améliorer la capacité d'adaptation des collectivités vulnérables par son engagement en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, reconnaissant que le soutien à l'adaptation aux changements climatiques est essentiel pour les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, car ils sont confrontés à des chocs climatiques et à d'autres changements ayant des répercussions profondes sur l'agriculture, les infrastructures et le bien-être. Dans le cadre de son engagement de 5,3 milliards de dollars, le Canada fournit jusqu'à 57,5 millions de dollars à trois fonds ciblés dédiés au renforcement de la résilience dans les pays en développement, dont 37,5 millions de dollars au Fonds pour les pays les moins avancés (2021-2025), 10 millions de dollars au Fonds d'adaptation (2022-2026), et 10 millions de dollars au Réseau mondial des plans nationaux d'adaptation (2021-2026). Le Canada fournit également un soutien supplémentaire de 9 millions de dollars à l'Alliance pour l'action sur les risques océaniques et la résilience (2022-2026) ainsi qu'un nouveau financement de 6 millions de dollars au Fonds mondial pour les récifs coralliens (2022-2026), pour soutenir le travail en cours de ces organisations aidant les PEID et les pays côtiers en développement à accroître leur résilience aux impacts des changements climatiques grâce à des solutions fondées sur la nature.

### Soutien transversal

Les activités transversales liées aux changements climatiques peuvent intégrer à la fois des éléments d'atténuation et d'adaptation et d'autres co-bénéfices, tels que la biodiversité et

l'égalité des genres, en vue d'une voie de développement durable. Le soutien financier transversal du Canada en matière de climat comprend une contribution de 55 millions de dollars sur trois ans à la recherche sur l'agriculture et les systèmes alimentaires intelligents face au climat du Groupe consultatif pour les ressources agricoles internationales (CGIAR), un partenariat de recherche mondial qui vise à transformer les systèmes d'alimentation, de terre et d'eau afin de renforcer la sécurité alimentaire, de promouvoir l'égalité des genres, de créer de nouveaux emplois et moyens de subsistance et de procurer des avantages climatiques et environnementaux dans le monde entier.

### 2.3. Canaux

Le Canada fournit son financement de la lutte contre les changements climatiques par une variété de canaux bilatéraux et multilatéraux.

Les institutions multilatérales jouent un rôle clé dans la fourniture et l'augmentation du financement de la lutte contre les changements climatiques. Le financement de la lutte contre les changements climatiques fourni par voie multilatérale comprend les fonds qui sont les entités opérationnelles de la CCNUCC, telles que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). En avril 2022, le Canada, ainsi que d'autres contributeurs et participants ont conclu une huitième reconstitution historique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8) avec des avancées significatives en matière de politiques et de programmes éclairés par la science, les voix des personnes vulnérables et les partenaires. Reconnaissant que le FEM est une organisation efficace, unique au monde, au service de cinq accords environnementaux multilatéraux sur les changements climatiques, la biodiversité, la désertification et la pollution, toutes les parties ont fourni le maximum de contributions possibles en fonction de leur situation nationale. Ils ont convenu d'une enveloppe historique de 5,33 milliards de dollars (et plus) pour la période du FEM-8, dont plus de 5 milliards pour la programmation, y compris la plus grande allocation jamais accordée de 1,89 milliard de dollars pour la biodiversité. Dans le cadre du FEM-8, le Canada s'engage à verser 219 millions de dollars (2022-2026), dont 73,92 millions de dollars font partie de l'engagement 5,3 milliards de dollars.

Reconnaissant l'importance d'utiliser les ressources publiques de manière à maximiser leur capacité à tirer parti et à mobiliser les ressources du secteur privé, le Canada a lancé des approches novatrices en travaillant en étroite collaboration avec les institutions multilatérales, comme les banques de développement multilatérales. Ces organisations ont la capacité d'exécution de programme, l'échelle et l'expertise technique pour mobiliser des flux de financement privés qui s'alignent sur les stratégies nationales. Ces canaux sont conçus pour catalyser les investissements du secteur privé qui ne se produiraient pas autrement en raison des obstacles au marché et continueront d'être utilisés dans le cadre de la réalisation de l'engagement de 5,3 milliards de dollars du Canada.

Le Canada met également en œuvre un certain nombre d'initiatives bilatérales ciblées, conformément aux priorités des pays partenaires. Les initiatives bilatérales visent également à établir des partenariats public-privé pour soutenir la mise en œuvre de stratégies sectorielles nationales par un changement transformationnel et la mise en œuvre à grande échelle de projets climatiques durables. Par exemple, dans le cadre du projet Supporting the Green Economy of Ghana (2021-2025), le Canada alloue jusqu'à 10 millions de dollars pour aider les petits et moyens entrepreneurs à développer des solutions rentables et adaptées localement pour atténuer aux changements climatiques ou s'y adapter. Il sensibilise également le public à

l'économie verte et contribue à améliorer l'environnement politique afin de contribuer efficacement à la transition du Ghana vers une économie verte à faible émission de carbone plus sûre, plus saine, plus équitable et plus prospère.

## 2.4. Instruments

Dans le cadre de l'engagement de 5,3 milliards de dollars, le Canada augmente la proportion de subventions à 40 %, contre 30 % auparavant. En termes absolus, cela représente plus que le double du financement sous forme de subventions par rapport à l'engagement précédent de 2,65 milliards de dollars du Canada. Une portion de 60 % du financement de la lutte contre les changements climatiques de 5,3 milliards de dollars du Canada sera fournie par le biais de prêts concessionnels. Ces prêts sont accordés avec des conditions plus généreuses (c.-à-d. des périodes de grâce plus longues et des taux inférieurs à ceux du marché) sont utilisées pour encourager les investissements du secteur privé dans des activités à faible émission de carbone, principalement dans les pays à revenu moyen et à revenu moyen inférieur.

Choisir les bons instruments et canaux de distribution contribue à garantir des impacts transformationnels et une fourniture efficace du financement de la lutte contre les changements climatiques, conformément à l'ambition de l'Accord de Paris. Le Canada utilise une combinaison d'instruments financiers pour fournir un soutien aux pays en développement. Le soutien sous forme de subventions est utilisé lorsqu'un financement abordable basé sur le marché n'est pas viable, par exemple, pour de nombreux projets d'adaptation dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, ou pour les premières étapes de projets de démonstration technologique. Le financement sans subvention est le premier choix lorsqu'un marché existe et qu'il existe un potentiel pour des activités génératrices de revenus, en particulier lorsqu'un financement abordable basé sur le marché est limité par des facteurs de risque tels que les défaillances du marché, la disponibilité des capitaux et d'autres risques perçus. Le recours à ce type de financement peut contribuer à catalyser plus efficacement les investissements en absorbant les risques et en supprimant les obstacles aux investissements privés dans les pays en développement. Les instruments autres que les subventions ciblent principalement les pays à revenu intermédiaire et les promoteurs non souverains, notamment le secteur privé, pour éviter d'alourdir le fardeau de la dette des pays à faible revenu.

## 2.5. Leçons retenues

Le Canada s'est engagé à améliorer continuellement son financement de la lutte contre les changements climatiques pour les pays en développement et vise à intégrer les leçons retenues dans les futurs programmes de financement de la lutte contre les changements climatiques.

À l'été 2020, le Canada a organisé une série d'événements virtuels avec des représentants de la société civile nationale et internationale, du milieu universitaire et du secteur privé pour aider à façonner l'avenir du financement du Canada pour le climat à l'international pour les pays en développement. Le Canada a également rencontré des peuples autochtones pour connaître leurs points de vue uniques. Le rapport [Ce que nous avons entendu](#) résume ces consultations et a alimenté le cadre et les considérations politiques du programme de financement de la lutte contre les changements climatiques de 5,3 milliards de dollars.

En 2021, le Canada a mené l'[Évaluation horizontale de la Coopération internationale en matière de changements climatiques](#) pour évaluer son précédent engagement de 2,65 milliards de dollars et en tirer des leçons. Les recommandations formulées dans cette évaluation ont inspiré

la mise en œuvre de l'engagement actuel de 5,3 milliards de dollars. En particulier, en réponse aux recommandations de l'évaluation et pour améliorer la gouvernance du programme, deux comités interministériels ont été créés pour tirer parti de l'expertise pangouvernementale, favoriser l'échange d'informations et l'alignement des priorités sur les besoins des pays en développement. Ces comités fournissent des conseils aux deux ministres responsables du programme international de financement de la lutte contre les changements climatiques et soutiennent la planification et la mise en œuvre efficaces des investissements. Le processus annuel de planification des investissements a été mis en place pour identifier des projets climatiques solides de partenaires travaillant avec la diversité des ministères canadiens et s'assurer que les objectifs politiques mis en avant par le Canada puissent être atteints.

De plus, au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme de financement de la lutte contre les changements climatiques de 5,3 milliards de dollars, le Canada surveille les progrès réalisés par rapport aux résultats attendus du programme et a développé des outils spécifiques pour ce faire, notamment un modèle logique du programme et un cadre de mesure du rendement au niveau du portefeuille. Ce cadre de mesure du rendement comprend des indicateurs à tous les niveaux de résultats du [modèle logique](#) du programme, structuré autour des quatre domaines thématiques du programme, comme détaillé dans la section 2.2. Les données, les histoires et les leçons seront collectées au niveau des projets dans l'ensemble du portefeuille de programmes et seront regroupées pour soutenir la mise en œuvre et le suivi efficaces de la programmation. Cela permettra de corriger le tir si nécessaire et d'éclairer la prise de décision.

Les évaluations du programme de financement de la lutte contre les changements climatiques couronneront les informations obtenues par des activités de suivi et comprendront des évaluations périodiques de l'apprentissage pour permettre des plongées en profondeur dans des sujets spécifiques ou des évaluations plus larges examinant la réalisation de la programmation de l'engagement. Par exemple, en 2022, le Canada a mené une évaluation d'apprentissage de son portefeuille de contributions remboursables sans condition de financement de la lutte contre les changements climatiques dans le cadre d'engagements antérieurs en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, soit le Financement accéléré du Canada pour 1,2 milliard de dollars (2010-2013) et l'engagement de 2,65 milliards de dollars (2015-2021) pour examiner le rendement des contributions remboursables sans condition du Canada par rapport à l'égalité des genres et déterminer les possibilités et les défis pour aider à éclairer la programmation future.

L'apprentissage découlera de toutes ces activités, ainsi que d'événements spécifiques de mise en commun des connaissances. Par exemple, le Canada organisera un événement annuel d'apprentissage international sur le financement de la lutte contre les changements climatiques avec les parties prenantes en février 2023. Cet événement permettra un échange de connaissances et de leçons retenues liées à la programmation du Canada grâce à l'engagement de 5,3 milliards de dollars, en particulier en ce qui concerne le changement transformateur en matière de genre. Il sollicitera les points de vue de divers groupes, y compris les partenaires de mise en œuvre, les peuples autochtones, les organisations de défense des droits des femmes et de la société civile, les universités, les jeunes et le secteur privé. Les leçons retenues seront transmises aux parties prenantes, internes et externes, y compris les partenaires, afin de soutenir la prise de décision et d'informer l'orientation politique, les positions

et les programmes actuels et futurs du Canada en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques.

## 2.6. Projection et communication des informations ex ante sur le financement de la lutte contre les changements climatiques

Le Canada fournit des niveaux projetés de financement public selon des engagements pluriannuels nouveaux et supplémentaires de soutien financier pour le climat. Ces engagements sont des financements nouveaux et supplémentaires pour le climat, car ils vont au-delà de ce qui était prévu avant l'Accord de Copenhague. En outre, l'engagement du Canada en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques (5,3 milliards de dollars) exige que tous les projets aient un objectif « principal » en matière de changements climatiques, conformément aux lignes directrices des marqueurs climatiques de Rio de l'OCDE. Le Canada continuera d'intégrer les changements climatiques dans ses autres aides internationales.

Le Canada transmet l'information sur le programme de deux manières. Les nouveaux projets de financement de la lutte contre les changements climatiques sont souvent communiqués au stade de l'engagement par des annonces présentant les détails du projet. Ces annonces sont accessibles au public sur le [site web](#) du financement du Canada pour le climat. Des informations au niveau des projets sont également disponibles au stade du décaissement sur les navigateurs de projets respectifs d'Environnement et Changement climatique Canada ([ECCC](#)) et d'[AMC](#). En raison du processus de collecte et de vérification des données, il y a un décalage d'un an dans la disponibilité des décaissements vérifiés. Par exemple, outre l'information préliminaire partagée dans ce rapport, les décaissements effectués au cours de l'exercice financier 2021-2022 (la première année de l'engagement de 5,3 milliards de dollars) seront rendus publics à la fin de l'exercice financier 2022-2023 (après mars 2023).

Néanmoins, le Canada reconnaît que, tout en respectant les priorités actuelles de sa programmation en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, il est nécessaire de rester flexible afin de répondre aux nouvelles priorités. En outre, contrairement à la programmation précédente, les investissements au titre de l'engagement de 5,3 milliards de dollars sont élaborés annuellement. Ces facteurs limitent les informations qui peuvent être fournies sur les financements futurs.

## 3. Amélioration des environnements favorables

Le financement du Canada pour le climat aide les pays en développement à faire la transition vers des économies à faible émission de carbone, résilientes au climat et respectueuses de la nature, en renforçant leur capacité en fonction de leurs propres priorités, déterminées par le pays. C'est pourquoi le Canada s'efforce d'améliorer les conditions requises pour que les pays en développement puissent mettre en œuvre efficacement leurs mesures climatiques, en particulier ceux qui sont confrontés à des obstacles à l'accès et à des capacités limitées.

### 3.1. Accès au financement de la lutte contre les changements climatiques

L'architecture du financement climatique devient de plus en plus complexe, ce qui pose des obstacles importants à l'accès des pays en développement au financement de la lutte contre les changements climatiques. Les PMA et les PEID, en particulier, ont été confrontés à des difficultés dues à l'insuffisance des ressources humaines et des capacités techniques nécessaires pour débloquer le financement de la lutte contre les changements climatiques.

L'accès au financement de la lutte contre les changements climatiques est une priorité pour le Canada, et a été souligné comme l'un des domaines où une action plus concertée est nécessaire dans le rapport d'étape du Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques. Le Canada s'engage à continuer de travailler avec d'autres intervenants, tels que les entités opérationnelles du mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris (le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial) et les banques de développement multilatérales, afin d'éliminer les blocages en matière d'accès, notamment en simplifiant les processus et en s'attaquant aux limites d'admissibilité.

Le Canada s'est aussi associé au Rocky Mountain Institute pour lancer le Climate Finance Access Network (CFAN) en 2020. Le CFAN est un réseau mondial de conseillers en financement de la lutte contre les changements climatiques qui aide les pays en développement à renforcer leur capacité à structurer et à obtenir des financements publics et privés pour leurs investissements prioritaires pour le climat. Le Canada a précédemment fourni 9,5 millions de dollars (2020) pour soutenir le lancement du CFAN, notamment pour les PEID du Pacifique. Depuis lors, le CFAN a déployé des conseillers dans huit pays du Pacifique et prévoit une expansion avec 30 conseillers dans des pays du Pacifique, d'Afrique et des Caraïbes d'ici la fin 2022<sup>6</sup>. Lors de la CdP27, le Canada a annoncé une contribution supplémentaire de 5 millions de dollars (2023-2025) au CFAN pour soutenir l'expansion de son travail avec les pays vulnérables au climat.

### 3.2. Transfert de technologie et renforcement des capacités

Le Canada continue de reconnaître l'importance de fournir un soutien en matière de transfert de technologie et de renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement à faire des progrès significatifs vers la réalisation de leurs CDN. Le renforcement des capacités fournit les bases nécessaires aux investissements dans les technologies existantes et à la promotion des connaissances et de l'innovation locales. Les activités de renforcement des capacités offrent un excellent rapport qualité-prix étant donné que les contributions à la mise en place d'environnements politiques et réglementaires favorables ouvrent la voie à la mobilisation de financements et d'investissements du secteur privé, qui sont essentiels à l'accélération de la transition vers une énergie propre et à la réalisation de l'objectif de carboneutralité.

Le transfert de technologie et le renforcement des capacités sont soutenus par un large éventail de projets et d'activités dans le cadre du programme de financement du Canada pour le climat. Cela comprend :

- 8 millions de dollars (2022-2026) pour le programme de transition vers une énergie propre de l'Agence internationale de l'énergie afin d'aider les principaux marchés émergents à renforcer leurs capacités politiques et réglementaires pour accélérer leur transition vers une énergie propre. Ce travail soutiendra l'action dans trois domaines clés, à savoir (i) l'accélération des transitions nationales, en mettant l'accent sur les pays et régions prioritaires tels que l'Inde, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine et l'Afrique; (ii) le renforcement de la coordination multilatérale, en mettant l'accent sur les forums internationaux tels que le G20; et (iii) la contribution au dialogue mondial sur l'énergie, en mettant l'accent sur le soutien des transitions centrées sur les personnes qui favorisent l'égalité des genres et l'autonomisation des populations vulnérables dans les économies émergentes et en développement.

---

<sup>6</sup> <https://rmi.org/press-release/climate-finance-access-network-announces-advisors/>

- 5 millions de dollars (2023-2025) au programme de partenariat pour la transition énergétique en Asie du Sud-Est (SEA ETP) pour coordonner et aligner les activités au Vietnam, en Indonésie et aux Philippines, trois pays grands consommateurs de charbon. Le SEA ETP travaille avec d'autres programmes ainsi qu'avec des philanthropies afin de coordonner et d'aligner les activités dans toute la région, visant notamment à mettre fin aux investissements importants dans les infrastructures à forte consommation en charbon prévus en Asie du Sud-Est au cours des deux prochaines décennies. Cela comprend : un soutien direct à l'amélioration des infrastructures d'énergie propre qui catalysent les possibilités d'investissement du secteur privé; la fourniture d'un soutien consultatif technique pour répondre aux besoins politiques, réglementaires et financiers; la facilitation des dialogues entre les entreprises et les secteurs gouvernementaux pour intensifier le déploiement des énergies renouvelables; et le soutien au développement des capacités et des compétences des parties prenantes par des ateliers, des séances d'apprentissage et de dialogues régionaux.
- 6 millions de dollars (2023-2026) pour soutenir le Centre et le réseau des technologies climatiques (CTCN), l'organe de mise en œuvre du mécanisme technologique de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Le CTCN fournit une assistance technique et un renforcement des capacités pour soutenir le développement et le transfert de technologies à la demande des pays en développement qui cherchent à atteindre leurs objectifs en matière de CDN et à respecter les engagements de l'Accord de Paris. Le CTCN apporte son soutien de plusieurs manières, notamment par des évaluations techniques, l'élaboration de réglementations et de politiques et le soutien à la planification, la formation aux outils et aux méthodologies, l'élaboration de plans de mise en œuvre, la diffusion d'informations et le pilotage de technologies. La contribution du Canada sera axée sur le soutien aux pays en développement pour les technologies climatiques qui font appel à des solutions fondées sur la nature avec des co-bénéfices en matière de biodiversité.
- 24,5 millions de dollars (2022-2026) pour aider quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Ghana, Libéria, Gambie et Togo) et l'Alliance du Pacifique à renforcer leurs capacités pour leurs systèmes nationaux de mesure, de rapport et de vérification (MRV) du climat. Les systèmes MRV sont une étape cruciale pour que les pays puissent développer des politiques et des mesures d'atténuation efficaces pour la mise en œuvre de leurs CDN dans le cadre de l'Accord de Paris. Les projets sont censés déterminer, développer et piloter des composantes MRV essentielles qui permettront aux pays de mettre en place des structures de gouvernance climatique plus efficaces pour les secteurs prioritaires indiqués dans leurs CDN. Grâce à la collaboration des parties prenantes et à l'échange des pratiques exemplaires, le projet vise à renforcer les dispositions institutionnelles et à améliorer le processus décisionnel national afin d'accélérer la mise en œuvre des initiatives climatiques.
- 5 millions de dollars (2022-2024) à l'Initiative pour la transparence de l'action climatique (ICAT) afin de renforcer les capacités et d'améliorer l'aptitude des pays en développement à mesurer, à suivre et à atteindre leurs CDN et autres objectifs climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris. L'ICAT fournit aux pays un soutien sur

mesure ainsi que des outils et des méthodologies pratiques pour mettre en place les cadres de transparence solides nécessaires à une action climatique efficace en phase avec les priorités nationales de développement. Les résultats attendus de ce projet sont de renforcer la capacité des pays en développement à concevoir, à mesurer et à mettre en œuvre efficacement des politiques climatiques et à pouvoir rendre compte de leurs actions et de leurs progrès de manière transparente. En retour, cela renforcera la capacité des pays en développement à respecter leurs obligations en matière de transparence et d'établissement de rapports dans le cadre de l'Accord de Paris.

#### **4. Mobilisation du financement de la lutte contre les changements climatiques à partir de diverses sources**

Les finances publiques ne suffisent pas à elles seules à atteindre le niveau d'investissement nécessaire pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. Pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars américains de financement de la lutte contre les changements climatiques, il faut faire appel à une grande variété de sources de financement et à tous les instruments financiers, y compris le financement privé.

##### **4.1. Mobilisation du financement privé**

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques et il existe un potentiel important d'investissements supplémentaires dans les solutions climatiques par le secteur privé. C'est pourquoi une priorité clé du soutien financier du Canada en matière de climat, y compris l'engagement de 5,3 millions de dollars, est de mobiliser le financement privé en s'associant avec les banques de développement multilatérales pour établir des dispositifs canadiens dans ces institutions conçues pour catalyser les investissements du secteur privé.

Le Canada collabore avec d'autres partenaires visant à mobiliser le financement privé pour l'action climatique, par exemple par le biais de sa contribution au CIF-ACT. Le CIF vise à mobiliser des ressources supplémentaires à grande échelle pour atteindre rapidement et efficacement les objectifs du programme d'investissement d'ACT. Chaque programme ou projet d'investissement proposé pour un financement doit mobiliser un cofinancement de la part des banques de développement multilatérales et d'autres entités publiques ou privées, telles que des gouvernements, des promoteurs de projets, d'autres partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux et des organisations philanthropiques. L'engagement du secteur privé sera essentiel à la conduite du changement transformationnel dans le cadre du CIF-ACT. L'approche programmatique du CIF pour les opérations dans le secteur privé prévoit que les banques de développement multilatérales collaborent pour cibler les possibilités de financement du secteur privé prioritaires, thématiques et technologiques, dans les pays cibles jugés admissibles pour un financement par un programme d'investissement ACT par le Comité du Fonds fiduciaire de l'Association canadienne d'études fiscales.

Le Canada fournit également 5 millions de dollars au Programme de financement et de mobilisation de l'investissement pour les énergies propres de l'OCDE afin d'aider à renforcer les conditions nationales favorables pour attirer et mobiliser le financement et l'investissement du secteur privé dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments dans les économies émergentes. Le Programme de financement et de mobilisation de l'investissement pour les énergies propres s'ajoute aux efforts nationaux nouveaux et existants en Indonésie, au Vietnam, en Colombie, en Inde, en Thaïlande, aux Philippines et en Égypte, ainsi que la coopération bilatérale et multilatérale visant à accélérer la transition vers une économie à faible

émission de carbone. Il tire parti du pouvoir de rassemblement et de l'expertise de l'OCDE pour accroître les investissements dans les énergies propres. Ce programme explore actuellement les possibilités de développement et de transmission d'expertise dans d'autres domaines. En particulier, le programme aide à fournir aux pays un soutien politique par l'élaboration d'examins et de recommandations politiques ainsi que de feuilles de route politiques visant à atteindre les objectifs de la CDN.

#### 4.2. Intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans l'aide au développement du Canada

La Politique d'aide internationale féministe du Canada guide l'intégration des considérations liées à l'environnement et aux changements climatiques dans tous les secteurs de la programmation canadienne d'aide internationale afin d'assurer sa durabilité environnementale. Ce processus d'intégration environnementale garantit non seulement que les efforts d'assistance internationale ne nuisent pas à l'environnement, mais aussi que la dégradation de l'environnement n'érode pas les acquis en matière de développement et que les possibilités liées à l'environnement, aux changements climatiques et à la gestion des ressources naturelles sont définies et saisies. Les projets ayant des objectifs « importants » en matière de changements climatiques sont comptabilisés comme autre aide internationale ayant une composante liée aux changements climatiques dans le rapport du Canada sur le financement de la lutte contre les changements climatiques à la CCNUCC, et sont additionnels à l'engagement de 5,3 milliards.<sup>7</sup> Cependant, il n'est pas possible de fournir de l'information ex ante sur les financements pour le climat prévus à travers cette source. La 8<sup>ème</sup> communication nationale du Canada à la CNUCC fourni des détails supplémentaires sur le financement climatique fourni et mobilisé pour les objectifs « principaux » et « importants » en matière de changements climatiques au cours des années civiles 2019 et 2020. Ces chiffres constituent les données les plus récentes au moment de la rédaction de ce rapport.

Bien qu'elles ne soient pas comptabilisées sous l'engagement de \$5.3 milliards, le Canada déploie également des ressources innovantes pour le climat, telles que les investissements contre les changements climatiques par EDC et FinDev Canada. EDC contribue à la transition vers une économie durable à faible émission de carbone en appuyant le développement de technologies propres au Canada et à l'étranger par l'assurance-crédit, les garanties, le cautionnement, les services de connaissances, le financement et les capitaux propres. En 2021 seulement, EDC a aidé 324 entreprises, facilitant 6,3 milliards de dollars dans le secteur des technologies propres. En 2022, EDC a fixé un objectif de 10 milliards de dollars pour faciliter les affaires liées aux technologies propres d'ici 2025. EDC gère également un fonds de 443 millions de dollars au nom du gouvernement du Canada, qui soutient les premiers déploiements commerciaux de technologies propres, dont 52 millions ont été versés à ce jour. Le Canada se conformera à la méthodologie existante pour vérifier et rendre compte de financement climatique fourni par EDC dans son Rapport de transparence biennal. Pour de plus amples

---

<sup>7</sup> Le Canada utilise les marqueurs de Rio du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD de l'OCDE pour rendre compte des activités liées au climat. Les marqueurs sont attribués selon des directives claires et des critères d'éligibilité établis au sein du DAC de l'OCDE. En reconnaissance de l'importance d'intégrer les considérations climatiques au sein de l'aide au développement, le Canada compte 30% du financement aux projets avec un marqueur « important » en matière de changements climatiques comme étant du financement climatique.

détails concernant la méthodologie de suivi, veuillez consulter la 8<sup>ème</sup> communication nationale du Canada à la CNUCC.

FinDev Canada a pour mandat de fournir des services financiers au secteur privé dans les pays en développement dans le but de lutter contre la pauvreté par la croissance économique. L'action climatique est l'un des trois objectifs d'impact sur le développement de FinDev Canada et joue un rôle clé dans la réalisation du mandat de l'organisation. FinDev Canada s'est engagé à augmenter son allocation de financement de la lutte contre les changements climatiques à 35 % de ses investissements totaux d'ici 2025 et a signé un total de 131,7 millions de dollars en engagements pluriannuels de financement de la lutte contre les changements climatiques, en date de la fin de 2022. Lancée en 2021, la [Stratégie de FinDev Canada en matière de changements climatiques](#) articule la façon dont la politique de FinDev Canada en matière de changements climatiques est mise en œuvre dans l'ensemble de ses activités. Dans le cadre de cette stratégie, FinDev Canada a développé une série d'interventions d'assistance technique pour aider les clients de son portefeuille à réduire leurs émissions de GES et à s'adapter aux impacts des changements climatiques. FinDev Canada travaille également sur plusieurs initiatives importantes avec le secteur privé afin de mobiliser des capitaux destinés à des projets d'adaptation et d'atténuation pour le climat, dont la mise en œuvre est prévue pour 2023. FinDev Canada continue de s'engager dans le travail de collaboration avec d'autres institutions de financement du développement dans le cadre du Collaboratif adaptation et résilience IFD+, qui vise à améliorer la collaboration et l'action pour aider à surmonter les obstacles et les défaillances du marché qui entravent les investissements dans l'adaptation et la résilience climatiques.

En novembre 2022, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il investissait 750 millions de dollars supplémentaires dans FinDev Canada pour permettre à la société d'étendre son champ d'action à la région indopacifique, en plus de ses zones géographiques d'intervention actuelles (Amérique latine et Caraïbes, et Afrique subsaharienne). Bien qu'ils ne proviendront pas de l'engagement de 5,3 milliards de dollars, les investissements additionnels entrepris par FinDev Canada en soutien à des activités de financement climatique seront comptabilisés au sein du financement climatique total fourni par le Canada.

## **5. Atteinte des objectifs à long terme de l'Accord de Paris**

### **5.1. Mesures pour aligner les flux financiers sur les objectifs de l'Accord de Paris**

Le paragraphe 2.1(c) de l'Accord de Paris fixe l'objectif de « rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au climat ». Le Canada reconnaît l'importance cruciale du paragraphe 2.1(c) et son potentiel de transformation en tant que condition préalable nécessaire pour atteindre l'objectif de température de l'Accord de Paris. En mai 2022, le Canada a présenté au Comité permanent des finances du processus de la CCNUCC une [soumission](#) décrivant les moyens de réaliser le paragraphe 2.1(c), reconnaissant que la mise en œuvre à l'échelle mondiale reste incohérente avec une responsabilité limitée, parmi plusieurs autres défis. C'est pourquoi le Canada continue de plaider en faveur d'un espace dédié à la discussion du paragraphe 2.1(c) dans le cadre de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

Le Canada, de concert avec les membres de la communauté internationale, prend des mesures pour mieux aligner les flux financiers sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cela comprend :

- Le gouvernement du Canada a lancé le Conseil d'action en matière de finance durable en mai 2021 pour aider à diriger le secteur financier canadien vers l'intégration de la finance durable dans les pratiques courantes de l'industrie. Le mandat principal du Conseil est de faire des recommandations sur les infrastructures de marché essentiel nécessaires pour attirer et faire évoluer la finance durable au Canada, notamment : une évaluation et une divulgation améliorées des risques et des possibilités climatiques; un meilleur accès aux données et aux analyses climatiques; et des normes communes pour les investissements durables et à faible émission de carbone (taxonomie). Il a également été récemment demandé au Conseil d'élaborer un régime d'allocation de capital carboneutre, afin de mieux aligner les investissements du secteur privé sur la transition vers la carboneutralité.
- En tant qu'actionnaire des plus grandes banques de développement multilatérales, le Canada a participé aux efforts visant à faire progresser le leadership et l'ambition en matière de climat au sein de ces institutions, notamment en préconisant l'alignement des opérations des banques sur l'Accord de Paris. L'année dernière, les pays développés actionnaires ont déployé davantage d'efforts sur les questions climatiques au sein des banques de développement multilatérales. Le Canada s'est joint à des pays aux vues similaires pour demander aux banques de développement multilatérales d'accroître leurs ambitions en matière de climat. En plus de demander des améliorations à diverses composantes du financement de la lutte contre les changements climatiques (notamment pour accroître la mobilisation du financement privé pour le climat, le financement de l'adaptation et l'accès), le Canada a également préconisé un alignement rapide sur l'Accord de Paris. Bien que les banques de développement multilatérales s'orientent vers l'alignement, il n'existe pas de méthodologie commune aux banques de développement multilatérales sur l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, ce qui rend difficile la détermination des progrès et la comparaison des résultats. En outre, le Canada participe aux discussions sur plusieurs propositions pour la réforme et l'évolution de l'architecture multilatérale existante de financement du développement afin de s'assurer qu'elle soit adaptée aux défis d'aujourd'hui, y compris ceux liés aux changements climatiques et à la perte de biodiversité.
- En 2018, EDC est devenu le premier organisme de crédit à l'exportation à adhérer au Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (TCFD). Pour cela, de nombreuses entreprises des secteurs à forte intensité en carbone doivent s'engager à publier une divulgation conforme aux exigences du TCFD comme condition du soutien d'EDC. Chaque année, EDC publie une [divulgation publique liée au climat](#) afin d'informer le public des progrès réalisés chaque année par le TCFD. EDC délivre également des obligations vertes depuis 2014 et a été la première organisation financière canadienne à le faire. Les fonds levés par les obligations vertes ont financé près de 30 transactions d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars contribuant à la protection de l'environnement ou à l'atténuation des changements climatiques. En 2022, EDC a publié un nouveau [cadre d'obligations durables](#) examiné par des tiers, afin de permettre un soutien accru aux initiatives qui créent un monde plus équitable et durable. En outre, EDC s'est engagé en 2021 à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 dans tous ses secteurs d'activité et dans ses propres opérations mondiales.

- L'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, que le Canada copréside avec le Royaume-Uni et qui compte plus de 165 membres, est le moteur des efforts collectifs visant à accélérer l'élimination mondiale des émissions de l'énergie au charbon. L'Alliance est également un mécanisme essentiel pour répondre à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies en faveur de l'arrêt de l'utilisation du charbon et de la fin de la « dépendance mortelle » du monde à l'égard du charbon. L'élimination progressive de l'électricité au charbon est la première étape la plus importante que les acteurs publics et privés doivent franchir pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Bien que l'Alliance soit une initiative gouvernementale, elle comble le fossé entre les acteurs publics et privés grâce à ses principes financiers qui traduisent sa déclaration publique en engagements clairs pour les institutions financières. L'Alliance mène également un dialogue sur l'élimination du charbon dans les pays en développement en faisant part des pratiques exemplaires et des connaissances qui peuvent aider les pays dans la transition vers des sources d'énergie propres. Par exemple, en novembre 2022, l'Alliance a publié le rapport *Énergiser au-delà du charbon* qui comprend treize études de cas illustrant les choix pratiques, les voies et les stratégies poursuivies par divers membres de l'Alliance pour mettre fin définitivement aux émissions de l'énergie au charbon. Issues de pays membres et non membres de l'OCDE, ces études de cas portent sur des solutions politiques, sociales, techniques et financières. Grâce à sa large coalition et à son leadership éclairé, l'Alliance aide les pays en développement à tracer la voie du charbon vers des sources d'énergie propres.
- La tarification de la pollution par le carbone est un moyen efficace de réduire les émissions à faible coût tout en stimulant l'innovation propre. C'est pourquoi le Canada demande à tous les pays d'adopter la tarification du carbone comme élément central de leurs stratégies climatiques, en vue d'atteindre l'objectif collectif de couvrir 60 % des émissions mondiales d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, le Canada a lancé le [Défi mondial sur la tarification du carbone](#) lors de la CdP26. Ce partenariat vise à étendre l'utilisation de la tarification du carbone en renforçant les systèmes existants et en soutenant les systèmes émergents. Le défi crée également un forum de dialogue et de coordination pour rendre les systèmes de tarification plus efficaces et compatibles, et pour aider d'autres pays à adopter une tarification du carbone. Lors de la CdP27, le Canada et ses partenaires, incluant le Chili, la Nouvelle-Zélande, la Suède et le Royaume-Uni, ont officiellement lancé le Défi et se sont engagés à travailler ensemble pour faire progresser l'utilisation de la tarification du carbone dans le monde.

## 6. Conclusion

Le Canada demeure déterminé à soutenir les pays en développement dans la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, notamment en contribuant aux efforts collectifs pour mobiliser 100 milliards de dollars américains par année en financement climatique jusqu'en 2025. En outre, nous reconnaissons la nécessité d'aligner tous les flux financiers sur l'action climatique et continuerons de travailler avec tous les pays et partenaires pour accélérer cette transition et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en particulier alors que nous tournons notre attention vers le nouvel objectif quantifié collectif en matière de financement climatique, qui sera mis en œuvre à partir de 2025.